

Mesures sanitaires appliquées sur les temps et lieux périscolaires

À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2020

Toute personne qui entre dans un site d'animation doit se laver les mains, enfants et adultes : savon ou gel hydro-alcoolique mis à disposition.

Port du masque obligatoire pour les animateurs en intérieur et extérieur en présence des enfants (sauf durant le repas)

Désinfection quotidienne des surfaces et du matériel collectif utilisé (sites périscolaires et sites de restauration).

Pas de regroupement devant les accueils – distance d'un mètre à respecter lorsque les parents récupèrent leur(s) enfant(s).

Selon dernières directives, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ni entre les groupes, ni entre les personnes

